

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VERSAILLES - 7803 - Documents comptables
(B-S) - Dépôt le 29/07/2025 - 18517 - 2019 B 02692 - 850 938 077 - A-Z RENOVATIONS

A-Z RENOVATIONS
Société par actions simplifiées unipersonnelle
au capital de 1 000 euros
Siège social : 30 Avenue du Général de Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850 938 077

n° de
dépôt

18517

n° de
gestion

2019B2632

29 JUL. 2025

n° de
facture

95078136

n° de
chrono

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DU 17 Juillet 2025**

L'an deux mille vingt-quatre,
Le 17 Juillet, à 14 heures,

Les associés se sont réunis dans les bureaux de la société DRD CONSULTING –
16 Avenue Parmentier – 93600 Aulnay sous-bois, en assemblée générale
ordinaire annuelle sur convocation de la gérance effectuée par lettre simple
adressée le 17 J u i l l e t 2 0 2 5 .

Il a été établi une feuille de présence signée par l'associé présent.

Sont présent :

- Mme. COSMA Ana-Mirela détenteur de 50 parts, soit 500 €.
- M. COSMA Petru détenteur de 50 parts, soit 500 €.

Total des parts des associés présents 100 parts sur les 100 parts composant le capital social.

Mme. COSMA Ana-Mirela, assiste à l'assemblée.

Mme. COSMA Ana-Mirela préside la séance en qualité de Président de la société.

Le Président constate que tous les associés sont présents ou représentés ; en
conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les copies des lettres de convocation ;
- La feuille de présence à laquelle sont annexés les pouvoirs des associés
représentés ;
- Le rapport de la gérance ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19
du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation
et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé
l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la
convocation.

CP
CA

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la Société ;
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 et quitus à la gérance ;
- Affectation du résultat ;
- Rapport spécial du Gérant sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce,
- Approbation de ces conventions ;
- Rémunération de la gérance ;
- Ratification de la rémunération de la gérance ;
- Questions diverses ;
- Pouvoir en vue des formalités.

Puis le Président donne lecture du rapport de la gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion de la gérance sur l'activité de la société, des comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 approuve ledit rapport de gestion ainsi que l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2024 lesquels fait apparaître un résultat d'exploitation de 5 467 euros et un bénéfice de 4 977 euros.

L'assemblée générale approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices soumis à l'impôt sur les sociétés ainsi que l'impôt supporté en raison des dites dépenses et charges s'élevant à 175 245 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la gérance de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de 4 977 euros de la manière suivante :

Section 1 - Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte qu'il n'y a jamais eu lieu à distribution de dividendes.

Section 2 - Origine

- Report à nouveau antérieur : 2 510 euros
- Résultat exploitation : 5 467 euros.
- Bénéfice : 4 977 euros.

CP
CA

Section 3 - Affectation

Dotation aux réserves:

- **A la réserve légale**, soit 0 euros
- **A titre de dividendes**, soit 0 euros
- **Au report à nouveau**, soit 4 977 euros

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier de la façon suivante la rémunération du Gérant

A compter du mois de Janvier 2025, COSMA Ana-Mirela se versera une rémunération maximale de 0 euros par mois. Ses dépenses vont être prises en charge par la société.

A compter du mois de Janvier 2025, COSMA Petru se versera une rémunération maximale de 1 801.80 euros par mois. Ses dépenses vont être prises en charge par la société.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale décide de ratifier la rémunération brute allouée pour Mme. COSMA Ana-Mirela de 0 € et pour M. COSMA Petru de 1 801.80 euros par mois.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 15 heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la Gérante.

Cosma Ana Mirela

Mme. COSMA Ana-Mirela
Président

Cosma Petru

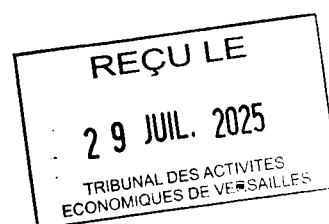
M. COSMA Petru
Directeur général

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Général de Gaulle

78110 Le Vésinet

RCS : 850938077



RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION

EXERCICE 2024

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons convoqués en Assemblée Générale Ordinaire à l'effet de vous présenter le rapport de l'activité et les comptes de la Société au cours de l'exercice 2024.

CP
CA

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Général de Gaulle

78110 Le Vésinet

RCS : 850938077

RAPPORT D'ACTIVITE ET DE GESTION

EXERCICE 2024

Notre Société a pour d'effectuer des travaux de plâtrerie, menuiserie, plomberie, achats et revente de marchandise de bâtiment.

Le chiffre d'affaires est réalisé à partir de l'activité de prestation de service décrite ci-dessus et sur un exercice de 12 mois.

Le résultat net de l'entreprise est Positif.

Le cout du risque, quant à lui, a été maîtrisé.

I-ASPECTS COMMERCIAUX

I - LES VENTES

Un total de 180 713 euros a été facturé entre le 01/01/2024 et le 31/12/2024.

Ce chiffre d'affaires a donc été réalisé sur un exercice de 12 mois.

CP
CA

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Général de Gaulle

78110 Le Vésinet

RCS : 850938077

II – ASPECTS FINANCIERS

2 – 1 – RESULTATS FINANCIERS

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2024 de la société s'établit à 5 467 €.

Le résultat fiscal est de 4 977 €.

Les coûts de la structure s'élèvent à 175 245 euros.

2 – 2 – PROPOSITIONS D'AFFECTATION DU RESULTAT

Le résultat de 4 977 euros de l'exercice est affecté de la manière suivante :

- 0 euros à la réserve légale
- 0 euros à titre de dividendes
- 4 977 euros au report à nouveau

2 – 3 – PROVISIONS

Durant l'exercice 2024, la société n'a enregistré aucun retard de paiement ni contestations de la part de ses clients. Chaque opération est traitée sur la base d'un accord écrit du client. Les désaccords éventuels sont traités à l'amiable.

En K. Euros	31/12/2024
CHIFFRE D'AFFAIRES	180 713
COUTS DE STRUCTURE (hors salaires)	141 612
COUT DU PERSONNEL	33 633

c P
c A

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Général de Gaulle

78110 Le Vésinet

RCS : 850938077

RESULTAT avant IMPOT	5 467
Résultat après IMPOT	4 977

III – ASPECT ADMINISTRATIF

Néant.

IV – PERSPECTIVES

L'année 2025 devrait connaître un nouvel essor commercial. Le chiffre d'affaires devrait dépasser les 300 000 €.

V – ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

La Société n'a aucune activité dans ce domaine.

VI – CICE

La société bénéficie d'un CICE de 0.00 euros pour l'exercice de 2024 qui sera soit imputé sur l'impôt sur les sociétés soit remboursé.

VII – EVENEMENTS IMPORTANTS RENCONTRES DEPUIS LE 01/01/2025

Aucun événement majeur n'est à reporter depuis le 1^{er} JANVIER 2025.

VIII – PARTICIPATION DES SALARIES

Néant.

CP
CA

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Général de Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

IX – ACTIVITES DES FILIALES

Néant.

X – PRISES DE PARTICIPATIONS

Néant.

XI – OPTIONS DE SOUSCRIPTIONS OU D'ACHATS D'ACTIONS

Néant.

XII – DIVIDENDES

XIII – DEPENSES SOMPTUAIRES

Néant.

XIV – REMUNERATIONS DES MANDATAIRES SOCIAUX

Conformément aux dispositions législatives, nous vous indiquons que le Président de la Société a perçu une rémunération de 0 € hors charges durant l'exercice de son mandat social. Il a bénéficié du remboursement sur justificatifs, des frais de voyages, mission et réception engagés par lui dans l'intérêt de la société.

XV – REPARTITION DU CAPITAL

Au 31 Décembre 2024, le capital de la Société se répartit de la façon suivante :

50% Mme. COSMA Ana-Mirela
50% M. COSMA Petru

Telles sont, Mesdames et Messieurs, les questions qui ont nécessité la convocation de la présente Assemblée et pour lesquelles nous soumettons à votre approbation les résolutions suivantes.

CP
c R

A-Z RENOVATIONS

30 Avenue du Général de Gaulle
78110 Le Vésinet
RCS : 850938077

CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 223.19

1. CONVENTIONS REGLEMENTEES :

En application de l'article L. 225-40 du Code de commerce, Les gérants doivent porter à la connaissance des associés l'existence de conventions réglementées en vue de leur approbation.

1. Convention relative à la domiciliation de l'entreprise au domicile du co-gérant

Il n'existe à notre connaissance aucune convention particulière signée avec des tiers

2. CONVENTIONS LIBRES :

Il n'existe à notre connaissance aucune convention particulière signée avec des tiers.

Fait à Aulnay-sous-Bois, le 17 Juillet 2025

Mme. COSMA Ana-Mirela
Président

Cosma Ana Mirela

M. COSMA Petru
Directeur Général

Cosma Petru

N° de Dossier : AZRENOV

En Euro

HA

HMD Audit & Conseil 4 rue du Fer à Moulin 75005 PARIS-05

A-Z RENOVATIONS

30 avenue du Général De Gaulle

78110 LE VESINET

Du 01/01/2024 au 31/12/2024

2033

Réel simplifié BIC

Déclaration envoyée par la procédure EDI-TDFC

Formulaire millésime 2025

SIE	N° dossier	Clé	Régime ET	Insp
N° Siret	85093807700011			

1

BILAN - SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033 A-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A du code général des impôts)

cerfa

N° 15948*07

Désignation de l'entreprise		A-Z RENOVATIONS		Néant ☐ *	
Adresse de l'entreprise		30 avenue du Général De Gaulle		78110 LE VESINET	
SIRET		8 5 0 9 3 8 0 7 7 0 0 0 1 1			
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent * 12	
				Exercice N clos le	
				3 1 1 2 2 0 2 4	
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions	
		1		2	
				Net	
				3	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres *	010		012	
		014		016	
	Immobilisations corporelles*	028	1 865	030	1 498
					367
	Immobilisations financières* (1)	040		042	
Total I (5)		044	1 865	048	1 498
					367
ACTIF CIRCULANT	STOCKS				
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052	
	Marchandises *	060		062	
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066	
	Créances { Clients et comptes rattachés* (2) { Autres* (3)	068	13 862	070	13 862
		072	2 061	074	2 061
	Valeurs mobilières de placement	080		082	
	Disponibilités	084	6 962	086	6 962
	Charges constatées d'avance*	092	1 099	094	1 099
	Total II	096	23 985	098	23 985
Total général (I + II)		110	25 850	112	1 498
					24 352
PASSIF				Exercice N NET	
				1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120	1 000		
	Ecart de réévaluation	124			
	Réserve légale	126	100		
	Réserves réglementées *	130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants 131)	132			
	Report à nouveau	134	-6 661		
	Résultat de l'exercice	136	4 977		
	Subventions d'investissement	137			
	Provisions réglementées	140			
	Total I	142	-584		
Provisions pour risques et charges		Total II		154	
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164			
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166	5 144		
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA indiqué dans la case 169	169	4 413	172	13 088
	Comptes courants d'associés	173	4 802		
	Autres dettes	175	1 903		
	Produits constatés d'avance	174			
	Total III	176	24 936		
Total général (I + II + III)		180	24 352		
RENVIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184

*Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

2

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B-SD 2025

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A-bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS

Néant ☐ *

A- RÉSULTAT COMPTABLE

Formulaire déposé au titre de l'IR

018

Exercice N clos le

3 1 1 2 2 0 2 4

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210			
	Production vendue { biens services *	dont export et livraisons intracommunautaires {	215		214			
			217		218	180 708		
		Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222			
	Production immobilisée*			224				
	Subventions d'exploitation reçues			226				
	Autres produits			230	4			
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)				232	180 713			
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)			234				
	Variation de stocks (marchandises)*			236				
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)			238	-54			
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240				
	Autres charges externes* : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)			242	132 815			
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243		244	692			
	Rémunérations du personnel*			250	33 633			
	Charges sociales (cf. renvoi 380)			252	7 830			
	Dotations aux amortissements* (dont amortissement du fonds de commerce en application de l'article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	327			
	Dotations aux provisions			256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259 260		262	3			
Total des charges d'exploitation (II)				264	175 245			
1- RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	5 467		
Produits financiers (III)		280		294				
Charges financières (V)				290				
Produits exceptionnels (IV)				290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	347		300	490			
	dont amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	348						
Impôt sur les bénéfices* (VII)				306				
2- BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) --- Charges (II + V + VI + VII)					310	4 977		
B- RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2		312	4 977			
Régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires(art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice n°2033-NOT-SD)			324				
	Divers*, dont intérêts excédentaires des optes-ets d'associés	247		330	490			
	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*	248						
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		249	251				
	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)							
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999				
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
Dont divers	Entreprises nouvelles (44 sexies)	986	ZFU -TE (44. octies A)	987	342			
	France Ruralités Revitalisation FRR (44 quinquies A)	181	JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44 terdecies)	127	ZRR (44. quinquies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (44 duodécies)	991	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993				
	BUD (44 sexdecies)	992						
	Créance due au titre du report en arrière du déficit		346		350			
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)		655					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies A)		643					
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies B)		645					
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies C)		647						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies D)		648						
Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (Art. 39 decies E)		641						
Déductions exceptionnelles (Art. 39 decies F)		990						
Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies G)		649						
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS				Bénéfice col. 1	Déficit col. 2	352	5 467	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356				4
	Déficits antérieurs reportables : * 28 693		dont imputés sur le résultat :				360	5 467
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS				Bénéfice col.1	Déficit col.2	370	0	372

*Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

③ IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS VALUES - MOINS VALUES

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise : A-Z RENOVATIONS		Néant ☐ *							
I IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ										Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice	
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400		402		404		406			
	Autres	410		412		414		416			
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426			
	Constructions	430		432		434		436			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440		442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450		452		454		456			
	Matériel de transport	460		462		464		466			
	Autres immobilisations corporelles	470	1 865	472		474		476	1 865		
Immobilisations financières		480		482		484		486			
TOTAL		490	1 865	492		494		496	1 865		
II AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES											
Fonds commercial		495		497		498		499			
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506			
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516			
	Constructions	520		522		524		526			
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530		532		534		536			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546			
	Matériel de transport	550		552		554		556			
	Autres immobilisations corporelles	560	1 172	562	327	564		566	1 498		
TOTAL		570	1 172	572	327	574		576	1 498		
III PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR											
(Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé		1	2	3	4	5					
		6	7	8	9	10					
Immobilisation	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values						
					Court terme *	Long terme					
						19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧			
①	②	③	④	⑤	⑥	⑦	⑧				
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
TOTAL	578	580	582	584	586	587	589				
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾			579	Régularisations	590	583	594	595			
TOTAL.					596	585	597	599			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n°2033 - NOT-SD.

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210F et 208C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : A-Z RENOVATIONS

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	sur comptes clients	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres Immob. incorp	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques mat. et outillage	730		735	
Inst. générales agencements amén. div.	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT
(Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)

1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau N° 2033-B-SD		780

II DÉFICITS REPORTABLES

Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	28 693
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	982 ter
Déficits imputés		983	5 467
Déficits reportables		984	23 226
Déficits de l'exercice		860	
Total des déficits restant à reporter		870	23 226

III DIVERS

Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)	325		381
	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite	327		
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant	dont montant déductible des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS	326		380
N° du centre de gestion agréé				388
Montant de la TVA collectée			374	28 161
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	24 932
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033 - NOT-SD.

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Désignation de l'entreprise : A-Z RENOVATIONS		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024	
Durée en nombre de mois		12	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :	376	1	
Dont apprentis	657		
Dont handicapés	651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE			
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	108	180 708	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	105		
TOTAL 1	106	180 708	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	115	4	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	143		
Subventions d'exploitation reçues	113		
Variation positive des stocks	111		
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	153		
TOTAL 2	144	4	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	121	65 497	
Variation négative des stocks	145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	125	65 625	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	310		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)	148	3	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	150		
TOTAL 3	152	131 125	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée (Total 1 + Total 2 - Total 3)	137	49 588	
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires nos 1329-AC et 1329-DEF	117	49 588	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre	020	X	
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)	022	180 708	Effectifs au sens de la CVAE * 023 1
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CG)	026		
Période de référence	024	0 1 / 0 1 / 2 0 2 4 016 3 1 / 1 2 / 2 0 2 4	
Date de cessation			

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § "déclaration des effectifs" et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § "Répartition des salariés".

N° de dépôt

1

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 5 0 9 3 8 0 7 7



(1)

Néant * ☐

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A-Z RENOVATIONS

ADRESSE (voie)

30 avenue du Général De Gaulle

CODE POSTAL

78110

VILLE

LE VESINET

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	2	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	100

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

Forme juridique Dénomination
N° SIREN (si société établie en France) % de détention Nb de parts ou actions
Adresse : N° Voie
Code postal Commune Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2) MME Nom de famille COSMA Prénom(s) Ana-Mirela
Nom d'usage % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance : Date 10/06/1976 N° Département 99 Commune Negresti-Oas Pays Roumanie
Adresse : N° 30 Voie avenue du Général de Gaulle
Code postal 78110 Commune LE VESINET Pays France

Titre (2) MR Nom de famille COSMA Prénom(s) Petru
Nom d'usage % de détention 50,0000 Nb de parts ou actions 50,00
Naissance : Date 31/05/1968 N° Département 99 Commune Negresti-Oas Pays Roumanie
Adresse : N° 30 Voie avenue du Général De Gaulle
Code postal 78110 Commune LE VESINET Pays France

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : "M" pour Monsieur, "MME" pour Madame

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Copyright Groupe ISA (2025) ISACOMPTA

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFIP N° 2033-G-SD 2025

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au CGI)

(1)

☒ Néant *

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)

EXERCICE CLOS LE

31/12/2024

SIREN

8 5 0 9 3 8 0 7 7

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

A-Z RENOVATIONS

ADRESSE (voie)

30 avenue du Général De Gaulle

CODE POSTAL

78110

VILLE

LE VESINET

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE

905

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Adresse :

N°

Voie

Code Postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n°2033-NOT-SD.

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS
Numéro siret 85093807700011

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

DÉTAIL DU TABLEAU 2033B

RÉINTÉGRATIONS DIVERSES	(ligne 330)	
Amendes et pénalités		490
TOTAL		490

DÉDUCTIONS DIVERSES	(ligne 350)	
TOTAL		

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS
Numéro de siret 85093807700011

DÉTAIL DES PRODUITS À RECEVOIR

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FAE philippe lemoine	44
Total des produits à recevoir	44

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS
Numéro de siret 85093807700011

DÉTAIL DES CHARGES À PAYER

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Montant
FNP Hono cloture	1 140
Avoir e à établir agnes casini	319
Avoir e à établir SAINT PIERRE	1 540
Total des charges à payer	2 999

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS
Numéro de siret 85093807700011

DÉTAIL DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
ASSURANCE 366.49/MOIS			1 099		
Total des charges constatées d'avance			1 099		

Désignation de l'entreprise A-Z RENOVATIONS
Numéro de siret 85093807700011

DÉTAIL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Exercice du 01/01/2024 au 31/12/2024

Désignations	Date début	Date fin	Montants		
			Exploitation	Financier	Exceptionnel
Total des produits constatés d'avance					

 RÉPUBLIQUE FRANÇAISE <i>Liberté Égalité Fraternité</i>		Formulaire à déposer en double exemplaire		IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS		N° 2065 - SD 2025  N° 11084*26 Formulaire obligatoire (art.223 du Code général des impôts)	
Exercice ouvert le		01/01/24		et clos le		31/12/24	
				Régime simplifié d'imposition		☒	
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal		☐	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre							
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprise de transport maritime), cocher la case							
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE							
Désignation de la société :				Adresse du siège social :			
A-Z RENOVATIONS 30 avenue du Général De Gaulle 78110 LE VESINET							
SIRET 85093807700011				Mél :			
Adresse du principal établissement :				Ancienne adresse en cas de changement :			
REGIME FISCAL DES GROUPES							
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)							
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante							
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère :							
				SIRET			
B ACTIVITE							
Activités exercées Travaux de menuiserie bois et PVC				Si vous avez changé d'activité, cochez la case			
C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1 Résultat fiscal				Bénéfice imposable au taux normal			
Bénéfice imposable à 15 %				Déficit			
Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %							
2 Plus-values							
PV à long terme imposables à 15 %				PV à long terme imposables à 19 %			
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0 %			
				PV exonérées (art. 238 quinquies)			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations							
Entreprise nouvelle, art. 44 <i>sexies</i> ☐				Jeunes entreprises innovantes, art. 44 <i>sexies-0 A</i> ☐			
Société d'investissement immobilier cotée ☐				Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 <i>quaterdecies</i> ☐			
Autres dispositifs ☐				Zone de revitalisation rurale, art. 44 <i>quindecies</i> ☐			
Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 <i>duodecies</i> ☐				Zone de restructuration de la défense, art. 44 <i>terdecies</i> ☐			
Zone de développement prioritaire, art.44 <i>septdecies</i> ☐				Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 <i>octies A</i> ☐			
Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas) ☐				France ruralités revitalisation FRR, art. 44 <i>quindecies A</i> ☐			
				Plus-values exonérées relevant du taux de 15 % ☐			
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 <i>quater W</i> du CGI (cocher la case) ☐							
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts							
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.							
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)							
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5 % N°							
F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE							
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI ☒ NON ☐ Si oui, indication du logiciel utilisé ISACOMPTA CONNECT							
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr . S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .							
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable :				Nom et adresse du conseil :			
HMD Audit & Conseil 4 rue du Fer à Moulin 75005 PARIS-05							
Tél : 0621715437				Tél :			
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant :			
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :				Date : 16/07/25 Lieu : LE VESINET			
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Président			
				Qualité et nom du signataire : COSMA Petru			
Examen de conformité fiscale (ECF) prestataire :				Signature Cosma Petru			

Copyright Groupe ISA 2025 ISACOMPIA

G	RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS						
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres		b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) (2)						c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées						d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)						e	
						f	
						g	
						h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)						i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI						j	
Montant des revenus répartis (5)						Total (a à h)	
H	REMUNERATIONS NETTES VERSEES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIETES (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)						
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-I à 6 ann. III au CGI) : • SARL, tous les associés ; • SCA, associés gérants; • SNC ou SCS, associés en nom ou commandités • SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants		Pour les SARL	Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. I, à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.				
		Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement a été effectué	Montant des sommes versées :			
à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement			à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les colonnes 5 et 6			
			Indemnités forfaitaires	Remboursements	Indemnités forfaitaires	Remboursements	
1	2	3	4	5	6	7	8
I	DIVERS						
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)							
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)							
J	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACEES SOUS LE REGIME SIMPLIFIE D'IMPOSITION						
REMUNERATIONS			MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSEES A 0 %, 15 % ou 19%				
				0%	15%	19%	
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)	22 482	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice					
		MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice					
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)		MVLT réalisée au cours de l'exercice					
		MVLT restant à reporter					
K	CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONTS (article 222 bis du CGI)						
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice							
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice							